

« J'ai observé une espèce dans mon jardin ou ailleurs dans la commune, comment transmettre mon observation ? »

Vous souhaitez participer au projet participatif citoyen de l'Atlas de la biodiversité communale ? Nous vous en remercions !

Pour nous transmettre vos observations, remplissez le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://framaforms.org/abc-du-tignet-peymeinade-2024-2025-1709296588>

« Comment remplir mon bulletin d'observation ? »

Tout est indiqué sur le bulletin en ligne. Pour que votre observation soit prise en compte, veuillez nous indiquer :

- Votre **nom** et **prénom**
- Votre **mail**, pour que nous puissions vous contacter si nous avons des questions à propos d'une de vos observations, ou si vous souhaitez recevoir des informations du CEN PACA dans le cadre de cet ABC (événements, sorties, inventaires)
- Le **nom de l'espèce** (si vous la connaissez, sinon une description)
- Le **lieu d'observation** de l'espèce (une adresse précise ou un point GPS)
- La **date d'observation** de l'espèce
- Une **photographie** de l'espèce (qui permet aux experts du CEN PACA de vérifier ou d'identifier plus précisément la donnée)

Pour que nous puissions utiliser votre observation, pensez à cocher la case ou nous l'écrire dans votre mail « J'accepte que mes observations soient utilisées par le CEN PACA dans le cadre de l'ABC ».

« Si je remplis le bulletin avec mes données personnelles, que ferez-vous de celles-ci ? »

Rien du tout ! Votre **nom** et **prénom** nous servent uniquement à savoir qui a réalisé l'observation. Si vous nous transmettez votre **adresse mail**, celle-ci nous permettra de vous contacter si nous avons des questions à propos d'une observation et/ou de vous transmettre des informations sur le déroulement du projet si vous avez coché la case correspondante. Il est important de mettre une **adresse précise** ou un **point GPS** pour le lieu d'observation de l'espèce, afin de déterminer où s'établissent les populations d'espèces et de caractériser leurs habitats. **Vos informations ne seront nullement diffusées.**

« Est-ce que je peux faire remonter plusieurs observations sur mon bulletin ? »

Bien sûr, c'est même conseillé ! N'hésitez pas à nous transmettre **plusieurs observations**, et aussi **tout au long de l'année**. Plus nous aurons d'observations et mieux nous arriverons à caractériser correctement la biodiversité de la commune. C'est aussi en multipliant les observations que l'on peut augmenter ses chances d'observer des espèces peu communes ! Pensez uniquement à remplir un nouveau formulaire si la localisation ou la date d'observation est différente.

« Pendant combien de temps puis-je vous transmettre des observations ? »

L'Atlas de la biodiversité communale du Tignet et de Peymeinade est un projet qui s'étale sur deux ans : vous pouvez dès à présent nous transmettre vos observations, et cela jusqu'à l'automne 2025.

« Je ne connais pas le nom de l'espèce que j'observe, ou je ne suis pas sûr(e), comment faire ? »

Pas de panique ! Nous sommes aussi là pour ça. Prenons un exemple. Si vous observez un papillon dont vous ne connaissez pas l'espèce précise ou dont vous n'êtes pas vraiment sûr(e) du nom, vous pouvez nous envoyer votre observation avec le reste des informations (nom, prénom, lieu et date d'observation, etc.) **accompagnée de photos** pour que notre **réseau d'experts puisse l'identifier**.

Et même si vous êtes sûr(e) de vous, vous pouvez tout de même nous envoyer une photo de l'espèce observée, celle-ci nous permettra **de justifier la présence de l'espèce sur le territoire en vérifiant votre identification**.

« Est-ce que l'on peut envoyer plusieurs photos ? »

Oui ! C'est même vivement conseillé. Parfois, la détermination d'une espèce peut se faire grâce à l'observation de caractères subtiles et précis. Quand c'est possible, il vaut donc mieux faire **plusieurs photos sous différents angles** et **bien nettes** pour identifier au mieux l'espèce !

« Est-ce que je peux manipuler l'espèce pour la regarder ou la prendre en photo ? »

On évite au maximum, et ce, pour plusieurs raisons ! Tout d'abord, pour éviter de **stresser l'individu** ou tout simplement de **l'abimer**. En touchant un papillon, on risque d'altérer les couleurs de ses ailes, ce qui aura pour conséquence de réduire ses chances de reproduction : le sexe opposé risque de le trouver "moins beau" car moins coloré. Autre exemple, une sauterelle aura tendance à se débattre si vous l'attrapez et tentera tout de même de sauter au risque de s'arracher une patte, ce qui pourra par la suite affecter sa survie.

Une autre raison à prendre en compte : certaines espèces sont **protégées** ! Dans ce cas, il est **interdit par la loi** de les détruire, les manipuler, les perturber, elles et leurs habitats ! Dans le doute de savoir si une espèce est protégée ou non, on évite de la déranger et de la toucher (ceci étant valable pour la faune et la flore).

« Comment faire de belles photos permettant de faciliter l'identification de l'espèce que j'observe ? »

Comment faire une bonne photo ? Tout d'abord quelques conseils simples :

- Essayer de faire une photo **nette** et **cadrée**
- Faire un **plan rapproché** (il vaut mieux s'approcher de l'espèce quand c'est possible, plutôt que de trop zoomer pour ne pas pixéliser la photo)

- Prendre plusieurs photos **sous différents angles** (face ventrale, dorsale, profil)
- Avoir une **bonne luminosité** (lumière du soleil ou ajouter un flash)
- Avoir une **échelle de taille** sur la photo peut aussi être une bonne initiative (un doigt à côté par exemple)

Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier des partenaires suivants :

